

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2017

Présents : Pascal BAUER, Madeleine HEITMANN, Véronique HEIM, Christian HUFSCMITT, Jean-Charles LAMBERT, Andrée VOITURIER, Jean-Marc REINMANN.

Excusés : Gabrielle ENSMINGER (pouvoir à Andrée VOITURIER), Philippe GARTISER (pouvoir à Christian HUFSCMITT), Isabelle LAGUNA, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ.

Absents : Laurent HENRY, Claude SCHMID.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'ajout à l'ordre du jour d'un point sur les écoles, approuvé à l'unanimité.

1. SCOTERS

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux la délibération du syndicat mixte pour le SCOTERS émettant un avis favorable à la demande de retrait de la communauté de communes de la Basse Zorn du syndicat mixte pour le SCOTERS. Ce départ soulève le problème de la cohérence territoriale à l'échelle du SCOTERS et du Bas-Rhin.

2. AMÉNAGEMENT FONCIER ET FUSION DES ASSOCIATIONS FONCIERES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet du Bas-Rhin a arrêté la fusion des associations foncières de Stutzheim et d'Offenheim. Désormais, il n'y a plus qu'une seule association foncière de remembrement de Stutzheim-Offenheim.

Il présente également une ébauche d'aménagement du réseau de chemins fonciers et ruraux sur l'ensemble de la commune.

3. ÉCOLES

Le problème des effectifs des écoles va à nouveau se poser à la rentrée de l'année scolaire 2017/2018 et probablement encore en 2018/2019, aussi bien pour l'école maternelle que pour l'école primaire. Plusieurs hypothèses sont possibles, dont celle de la fusion des 2 écoles. Lors de la réunion des deux conseils d'école, la grande majorité des parents et des enseignantes se sont prononcés en faveur de la fusion des deux écoles, permettant de maintenir les cinq classes et une décharge pour la directrice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la fusion de l'école maternelle du Petit Pont avec l'école élémentaire du Petit Pont pour la création de l'école primaire du Petit Pont, avec effet à la rentrée de septembre 2017 ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette fusion.

4. QUESTIONS DIVERSES

Déchets

Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés aux abords de la Klamm, près des conteneurs à verre. Les agriculteurs soulèvent également la problématique des déchets qui sont jetés dans leurs champs et qu'ils doivent apporter à la déchetterie à leur frais ; le règlement de la déchetterie limite le nombre de passages à 13 par semestre, au-delà les usagers s'acquitteront de la somme de 2 €/passage.